

## Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie

Comité syndical - Séance du 9 janvier 2023 en visioconférence

### Délibération n° 2023 01 01

**Installation des nouveaux délégués conformément à l'évolution des statuts du SMGSN**

**Date de convocation** : 30 décembre 2022

#### **Délégués titulaires ou suppléants présents :**

- Julien DEMAURE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Frédéric MARCHE, Département de la Seine Maritime, suppléant,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Florent SAINT MARTIN, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire

#### **Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU PATRY, Département de la Seine-Maritime
- Pascal LEHONGRE, Département de l'Eure, titulaire

#### **Pouvoirs :**

- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à M. ROYER

**Secrétaire de séance** : Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération,

**Carte** : Compétence principale – Art. 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	13	0	0	13
Voix	41	21	37	0	0	37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20230109-2023-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

Affichage : 02/02/2023

## Exposé des motifs

Le Président indique que l'arrêté validant la transformation des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande a été signé par le Préfet le 30 décembre 2022.

Ces nouveaux statuts conservent le principe d'un nombre restreint de délégués disposant d'un vote plural. Pour le Département de la Seine-Maritime et pour la Métropole Rouen Normandie, il est désormais prévu 3 titulaires et 1 suppléant. Pour les 8 autres membres, la représentation par un délégué titulaire et un délégué suppléant est conservée.

M. le Président invite donc l'assemblée à installer ces nouveaux délégués.

## Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- l'arrêté préfectoral de modification des statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande du 30 décembre 2022,
- les statuts du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande,
- la délibération 12 décembre 2022 du Département de la Seine-Maritime procédant à la désignation de ses représentants,
- la délibération 3 octobre 2022 de la Métropole Rouen Normandie procédant à la désignation de ses représentants

Le comité syndical du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande, après en avoir délibéré,

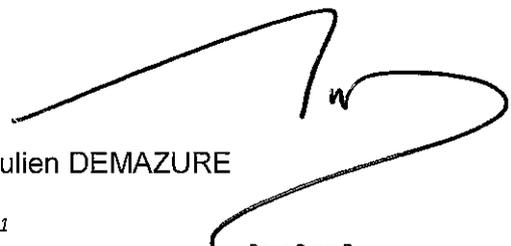
DECIDE :

De prendre acte de l'installation des délégués titulaires et suppléants suivants :

<b>Collectivité adhérente</b>	<b>Conseillers titulaires</b>	<b>Conseillers suppléants</b>
Département de la Seine-Maritime	M. Alain BAZILLE Mme Cécile SINEAU PATRY	M. Frédéric MARCHE
Métropole Rouen Normandie	M. Jean-Pierre BREUGNOT M. Jean-Marie ROYER	Mme Charlotte GOUJON

Le nouveau comité syndical vient d'être installé, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 5211-9.

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande

  
Julien DEMAZURE